

GENAY TRIBUNAL

Les ex-truands se font pincer pour le casse raté d'un garage ordinaire

Un soir de décembre, ils sont montés à Genay avec l'attirail du parfait braqueur mais se sont sauvés en courant.

Des prévenus avec un tel pedigree, on en voit rarement au tribunal correctionnel surtout pour une affaire minable de « tentative de vol par effraction ». Deux anciens truands plus tout jeunes. Un petit brun sec qui a passé 23 ans derrière les barreaux pour braquages : Belkacem Amari, 48 ans, sourire en coin. Un type trapu, dégarni qui a connu trois fois les assises : YB, 54 ans, la mine abattue. « Du lourd », résume le procureur.

Avec des casiers pareils, on les imagine mal sur un casse complètement raté d'un garage ordinaire. Le 9 décembre 2014 au soir, nos deux



■ Photo d'archives Joël PHILIPPON

compères embarquent dans une Opel Corsa « pour se remonter le moral » et tombent « par hasard » sur le concessionnaire Renault de Genay. Amari freine des quatre fers : il voue une haine te-

nace à l'enseigne (on ne sait trop pourquoi). Et, hop, il dirige sa voiture droit dans la vitrine du garage. Mince ! Une lumière s'allume. Les deux hommes se sauvent et abandonnent l'Opel (on ne

sait trop pourquoi) sur un parking oubliant perruques, pistolets factices et outils dans le coffre. Au passage, ils croisent un agent de service et se disent que ce serait malin de lui voler sa voiture.

YB lui réclame les clés en brandissant un marteau. Il se prend en retour un direct du droit dans le nez. Ils seront arrêtés en février 2017.

« Une équipée de branquignols »

En somme, « une équipée de branquignols et un coup foireux, mal préparé ! », assure M^e Thomas Fourrey, conseil de YB. Les deux avocats de la défense s'insurgent contre la thèse du casse béliier longuement cogité par des « criminels chevronnés » et les trois ans de prison, dont 4 mois avec sursis, requis par le parquet.

Après une courte délibération, le tribunal a condamné les deux prévenus à 2 ans ferme. Ils sont retournés en détention à l'issue de l'audience. « J'en peux plus de la prison », avait lâché YB un peu plus tôt...

Annie Demontfaucon

le Quiz des GASTRONOMES

RENDEZ-VOUS CE DIMANCHE

22 AVRIL 2018

RÉPONDEZ À LA QUESTION DU JOUR, ET TENTEZ DE GAGNER

des repas gastronomiques (pour 2 personnes)
au restaurant Paul BOCUSE
des coffrets de prestige avec une bouteille
de « Côte-Rôtie »,
des coffrets gourmands

LE JEU QUI ÉVEILLE VOS PAPILLES !



La société Le Progrès SA organise un jeu dénommé « Le Quiz des Gastronomes » du 1er avril au 24 juin 2018. Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans, résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnes morales, des diffuseurs de Presse, salariés, correspondants et collaborateurs du Groupe PROGRES/EBM. Le règlement de ce jeu est déposé en la S.E.L.A.R.L. PARADO - BOUVIER - VERRIER huissiers de justice associés (90, rue de Marseille 69007 Lyon). La participation à ce jeu est possible via Internet ou par envoi d'un bulletin de participation. **Règlement consultable sur le site www.leprogres.fr ou www.huissier-rhone-lyon.com.**

LE PROGRÈS
La Tribune | les dépêches



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.